



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 5 AVRIL 2022 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE

Départ après la 4^{ème}
délibération

AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Julie NOVELLI
Jean-Marc DRIVET
Nicolas MERCAT
Edouard SIMONIAN
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER

Pouvoir de Gérard
DILLENCHNEIDER

CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY

Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE

Départ après la 9^{ème}
délibération

MOTZ
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE

Daniel CLERC
Laurent FILIPPI
Jacques CURTILLET
Bruno CROUZEVALLE
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ

Pouvoir d'Antoine
HUYNH

SAINT OURS
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Louis ALLARD
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Autres présents non votants :

Régis DORMOY
Patrice BLANCHOZ
Olivier BERLIOUX
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIÈRE
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de CGLE
Pôle Aménagement CGLE
Directeur de cabinet
Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Responsable juridique et des assemblées
Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 mars 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 29 présents et 31 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2022
Exécutoire le : 13 AVR. 2022
Affichée le : 13 AVR. 2022
Visée le : 13 AVR. 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2021 - 040 : Accord cadre mono attributaire de transport, de traitement et la valorisation des boues des stations d'épuration du nord du territoire Attribution

Monsieur le Président rappelle que sur le territoire de Grand Lac, les boues issues de 5 stations de traitement des eaux usées (Chanaz, Chindrieux, Conjux, Entrelacs (Albens) et Serrières en Chautagne) étaient utilisées en agriculture par épandage.

Dans le contexte lié au Covid, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (ANSES) a émis des recommandations afin d'interdire d'épandre les boues d'épuration produites sur les stations d'épuration.

Des solutions alternatives d'élimination ou de valorisation des boues devant être trouvées, un accord cadre de service portant sur des prestations de transport, de traitement et de valorisation des boues des stations d'épuration a été mis en œuvre.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant minimum annuel de 180 000 € HT les années 1 et 2 et 280 000 € HT l'année 3 (intégration de la station d'épuration d'Entrelacs Albens) et un montant maximum annuel de 250 000 € HT les années 1 et 2 et 330 000 € HT l'année 3.

L'accord cadre est passé pour un an à compter de la notification du marché, renouvelable deux fois un an.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- 60% prix,
- 40% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

L'analyse des offres du critère prix a été menée sur la base d'un devis d'aide au dépouillement.
Nombre d'offres réceptionnées : 1

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre réunie le 1^{er} mars 2022 propose d'attribuer cet accord-cadre à l'entreprise SCAVI pour un montant du DAD de 178 170 € HT pour un an.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à disposition auprès du service marché.

Les crédits Grand Lac sont ouverts sur les budgets 2022 : Assainissement : services 0011 et 0012.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 29
- Présents et représentés : 31
- Votants : 31
- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 5 avril 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marchés publics - Marché 2021 - 040: Accord-cadre mono attributaire de transport, de traitement et de valorisation des boues des stations d'épuration du nord du territoire - Attribution

Date de transmission de l'acte : 13/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2022

Numéro de l'acte : d4129 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220405-d4129-DE

Date de décision : 05/04/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

